

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maylissa Nadeau

<https://www.cadre21.org/membres/5c1f416af69460cd7ec782ee>

Date d'obtention : 2021-04-13 16:43:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Beaucoup de choses, mais surtout que tout est bien encadré et les étapes claires. C'est-à-dire qu'en ayant accès à la trousse, j'aurai tout en main pour bien questionner objectivement et bien collaborer avec le service de police. Je retiens que cette méthode d'intervention sert à uniformiser les démarches et accélérer le processus pour les jeunes. Chaque personne a un rôle bien précis à jouer et tout est bien défini. Je retiens que cette méthode a été mûrement réfléchi et qu'elle a fait ses preuves. J'ai très hâte d'y participer!!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'abord, nous nous sentirons moins seuls dans le processus. Avec mes collègues, nous saurons exactement comment intervenir au lieu d'y aller selon notre bon jugement. Plus jamais, nous ne consulterons les images ou nous ferons effacer du contenu sur les cellulaires. C'est surtout ce dernier point qui sera le grand changement, en plus de collaborer avec les policiers, au lieu de faire seulement de la gestion "interne".

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je pense que j'avais déjà une bonne base dans mon attitude et mes compétences. Par contre, je ferai davantage attention à donner la bonne information au bon moment et le travail avec l'instigateur sera grandement changé, puisque le service de police interviendra rapidement auprès de lui/elle.